



UNE NOUVELLE VOIE D'ACCES AU DIPLOME DE GARDIEN-CONCIERGE : LA VAE

Principe

La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) permet à un gardien d'accéder à un Certificat de Qualification Professionnelle (CQP) sur la base de l'expérience et non de la formation. C'est un outil de qualification et de reconnaissance de cette expérience.

Nos formations sont accessibles aux personnes handicapées. Chaque dossier sera étudié spécifiquement en collaboration avec le demandeur.

Objectifs

La démarche d'ÉGÉRIE vise, grâce à notre connaissance du métier de gardien, à notre label CQP décerné par la branche professionnelle depuis 2016 et à la pratique des modalités d'évaluation après 8 promotions, à mettre en place avec notre réseau de partenaires, syndicats et bailleurs, une nouvelle voie de qualification, que nous fûmes les premiers à pratiquer dans la branche professionnelle des gardiens.

La VAE permettra au salarié de s'auto-évaluer par rapport aux exigences du métier tel qu'il est reconnu par la branche professionnelle et de valider son expérience par l'obtention d'un diplôme. En outre, elle est un atout pour l'employeur lui permettant de valoriser et de motiver son personnel.

4 stagiaires formés
durant la session
2020/2021.

Taux de
Réussite **100 %**
Note de
Satisfaction **20/20**

Mise en place

Réaliser un dossier recensant toutes les compétences acquises par le candidat au long de son expérience professionnelle en apportant des preuves de leur exercice : production de rapports, d'attestations, de contrats de travail... etc.

Évaluation des compétences réalisée pour chacun des 4 blocs du CQP (Organisation, Contrôle et surveillance, Interventions techniques et Communication) par un formateur-évaluateur spécialiste du domaine. Estimation éventuelle des formations complémentaires permettant de combler ces lacunes et élaboration des demandes de financement de ces formations complémentaires.

Évaluation devant un jury sous la forme d'un entretien d'une heure s'appuyant sur l'expérience du candidat, à partir du dossier, des résultats aux évaluations et d'une analyse des situations professionnelles rencontrées. À l'issue de cette épreuve, le dossier complété est transmis au jury paritaire national pour validation définitive et une attribution du CQP au candidat certifié.

La VAE se déroule en 7 étapes étalées sur un trimestre; le coût de 1440 € TTC peut être financé par le CPF du candidat, éventuellement complété par l'employeur.

Sélection des candidats

La sélection des candidats volontaires est effectuée par ÉGÉRIE en relation avec les employeurs de la branche au travers de leur syndicat. Grâce à notre réseau de partenaires, syndicats et bailleurs dépendant de la Convention Nationale des Gardiens, concierges et employés d'immeuble (CCNG), nous souhaitons identifier les candidats volontaires répondant aux conditions suivantes :

- avoir au moins un an d'expérience en tant que gardien-concierge ou employé d'immeuble
- être salarié d'un employeur couvert par la branche professionnelle des gardiens-concierges

**Si vous êtes intéressé, contactez nous à
ecole.egerie@hotmail.fr**



DEROULEMENT DE LA VAE CQP GARDIEN D'IMMEUBLE CHEZ EGERIE

L'assistance à la VAE est découpée en séances de 1 à 2 heures séparées de 2 à 3 semaines.

- **Séance 1 :**

Présentation des métiers du gardiennage, de leur histoire, de la CCNG, de ses initiatives pour la montée en compétence des gardiens et de l'école ÉGÉRIE.

Principes du CQP Gardien référencé au RNCP, présentation des 4 blocs de compétence qui le composent, et des étapes de la VAE.

- **Séance 2 :**

État des lieux des compétences du candidat au regard des blocs de compétence et préparation du livret de recevabilité. Activation du compte CPF.

Nb : Pour cette séance, le candidat doit se munir de son numéro de Sécurité Sociale, ainsi que des feuilles de paye attestant les différents emplois qu'il a occupés.

[Entre ces deux séances, le candidat sera averti de la recevabilité ou non de son dossier.](#)

- **Séance 3 :**

Après la réception de l'accord de recevabilité, information du candidat sur la suite du processus puis rédaction d'un CV qui aidera à compléter le parcours dans le livret.

Aide à la réalisation du dossier de preuves concernant les blocs 1 ([Organisation](#)) & 2 ([Contrôle et Surveillance](#)).

- **Séance 4 :**

Aide à la réalisation du dossier de preuves concernant les blocs 3 ([Interventions techniques](#)) & 4 ([Communication](#)). Comme pour les blocs précédents, le candidat devra fournir les preuves à fournir, les contrats de travail, photos et attestations, les comptes-rendus d'entretien annuel d'évaluation ou d'entretien professionnel et les attestations de formation.

- **Séances 5 & 6 :**

Contrôle des compétences du candidat sur le lieu de travail pour les blocs 1 & 2 puis pour les blocs de compétence 3 & 4.

- **Séance 7 :**

Entraînement aux épreuves de jury